



SAINT-MANDÉ
CRESCO ET FLORESCO

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

VILLE DE SAINT-MANDÉ

VAL-DE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE DU 3 FEVRIER 2022

Nombre de membres
du Conseil Municipal : 35
Membres en exercice : 35
Membres présents : 27
Membres représentés : 8
Membre absent : 0

OBJET : DÉCISIONS DU MAIRE - APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-21 L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, trois février à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Julien WEIL, Maire, le vingt-huit janvier, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Julien WEIL, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Tiffany CULANG, conseillère municipale, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, Mme Eveline BESNARD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Maria TUNG, Mme Marianne VERON, Mme Caroline QUERON, Mme Séverine FAURE, Mme Tiffany CULANG, M. Frédéric BIANCHI, M. Olivier DAMAS, Mme Isabelle KOPECKY, M. Matthieu STENCEL, Mme Nathalie COHEN, Mme Marilyne BARANES, Mme Anne-Sophie BARDIN-DROUET, M. Cédric BACH, Mme Léna ETNER, M. Pierre LOULERGUE, Mme Béatrice DORRA, M. Stéphane ROBIN, Mme Anne-Françoise GABRIELLI, M. Roger DE LA SERVIERE, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme Florence CROCHETON-BOYER pouvoir donné à M. Julien WEIL.
M. Dominique PERRIOT pouvoir donné à Mme Maria TUNG.
M. Jacques GUIONET pouvoir donné à Mme Isabelle KOPECKY.
M. Thomas BOULLE pouvoir donné à Mme Eveline BESNARD.
M. Patrick BEAUDOUIN pouvoir donné à M. Jean-Philippe DARNAULT.
M. Rydian DIEYI pouvoir donné à Mme Tiffany CULANG.
M. Albert DANTI pouvoir donné à Mme Marianne VERON.
Mme Marie-France DUSSION pouvoir donné à Mme Anne-Françoise GABRIELLI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
094-219400678-20220203-CM-030222-10-DE
Date de télétransmission : 14/02/2022
Date de réception préfecture : 14/02/2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

DEL N° 10 : DÉCISIONS DU MAIRE - APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-21 L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°4 du conseil municipal en date du 4 juillet 2021 portant délégation au profit du Maire de Saint-Mandé de certaines attributions du conseil municipal,

APRES en avoir délibéré,

P R E N D A C T E

Des décisions suivantes prises par Monsieur le Maire :

- DEC N°210 Portant approbation de la convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et l'association CRESCENDO ART ET MUSIC
- DEC N°211 Portant approbation de la convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et l'IFSMB de Paris Saclay, le 13/12/21
- DEC N°212 Portant approbation de la convention de mise à disposition de matériel au profit de la Librairie Paroles
- DEC N°213 Portant approbation de la convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et le cabinet Excogim, le 13/12/22
- DEC N°214 Portant approbation de la convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et la société Cohevia, le 03 et 04/01/22 - **ANNULÉ**
- DEC N°215 Portant approbation de la convention de mise à disposition des salles de la Maison de la Famille entre la ville de Saint-Mandé et l'association "Théâtre Demi-Lune", du 21 au 23/12/21
- DEC N°216 Portant approbation de la convention de mise à disposition des salles de la Maison de la Famille entre la ville de Saint-Mandé et l'association "Théâtre Demi-Lune", période de vacances scolaires 2021-2022
- DEC N°1 Portant approbation du contrat de cession des droits de représentation du spectacle "l'Invention de nos vies", le 11/01/22
- DEC N°2 Portant approbation du contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Quand j'avais 5 ans, je m'ai tué", le 18, 19 et 20/01/22
- DEC N°3 Portant approbation du contrat de cession des droits de représentation du spectacle "un peu pluche", le 22/01/22
- DEC N°4 Portant création d'une régie d'avances temporaire séjour (RA 9050)
- DEC N°5 Portant mise à disposition de la salle bleue de la Maison de la Famille entre la ville de Saint-Mandé et l'association des secouristes Français Croix Blanche 94 nord Val-de-Marne, le 29/01/22
- DEC N°6 Portant approbation de la convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et le cabinet Imax, le 10/03/22
- DEC N°7 Portant approbation d'un contrat de deux projections des films publics non

Accusé de réception en préfecture
094-219400678-20220203-CM-030222-10-DE
Date de télétransmission : 14/02/2022
Date de réception préfecture : 14/02/2022

commerciales réalisés par Tim Burton, le 06/02/22

- DEC N°8 Portant approbation du contrat de cession des droits d'exploitation du spectacle "Le temps de vivre", le 08/02/22
- DEC N°9 Portant approbation de la convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et la Compagnie Theatronautes, le 29/01/22
- DEC N°10 Portant approbation de la convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et le collectif La Troupe, du 3 janvier au 3 juillet 2022
- DEC N°11 Portant approbation de la convention de mise à disposition de matériel au profit de la Librairie Paroles
- DEC N°12 Portant approbation de la convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et le cabinet Dumoulin, le 09/02/22

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire
Julien WEIL





[Handwritten signature]

Accusé de réception en préfecture
094-219400678-20220203-CM-030222-10-DE
Date de télétransmission : 14/02/2022
Date de réception préfecture : 14/02/2022